

RÉGLEMENTATION DU PATINAGE ARTISTIQUE LIBRE



COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Réservé aux résidents de Saint-Augustin-de-Desmaures*

RÈGLES DE SÉCURITÉ

- **Cohabitation de tous les niveaux;**
 - Débutant : 18 ans et plus;
 - Intermédiaire et avancé : 12 ans et plus;
- Les participants pourront arriver 10 minutes maximum avant le début de l'activité;
- Les patineurs doivent toujours regarder autour d'eux pour leur propre sécurité et celle des autres patineurs;
- Les coins de la patinoire sont utilisés pour les sauts;
- Les pirouettes se font au centre de la glace;
- Maximum de 12 personnes par période.

IL EST DÉFENDU

- De se trouver sur la glace sans être chaussé de patins;
- De s'attouper ou flâner en bordure de la patinoire;
- De s'asseoir sur le bord de la bande;
- De boire, manger ou fumer sur la patinoire;
- De patiner avec quelqu'un sur le dos ou dans les bras;
- De freiner brusquement;
- De jeter des objets sur la patinoire;
- D'utiliser casque d'écoute, cellulaire ou appareil électronique portatif en patinant;
- Aucun entraînement dirigé ne sera toléré.

MESURES SUPPLÉMENTAIRES EN LIEN AVEC LA COVID-19

- Chaque personne entrant dans l'infrastructure doit se laver les mains à la station de lavage identifiée;
- Passeport vaccinal et pièce d'identité sont requis pour les 13 ans et plus;
- Les participants doivent quitter l'infrastructure *immédiatement* après l'activité;
- Les participants doivent limiter les contacts et maintenir une distance entre les patineurs;
- Toute personne présentant des symptômes liés à la COVID-19 doit rester à la maison.

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures se réserve le droit de fermer la patinoire en tout temps, et ce, sans préavis

Tout manquement à ces règles pourrait entraîner une exclusion individuelle ou collective de la patinoire.

- * **En vertu d'une entente entre les Villes de Québec et L'Ancienne-Lorette, les résidents de ces deux villes pourront accéder au patinage artistique libre. Preuve de résidence exigée.**

jeudi, 18 novembre 2021